

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE D'ALBE**

Arrondissement  
de Sélestat

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers  
élus : 11

**SEANCE DU 20 MARS 2015**

Convocation du : 13/03/2015

Nbre Conseillers  
en fonction : 11

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers  
présents : 10

Christine SENFT

MARTIN Francis

La conseillère : FAHRER Christelle.

Les conseillers : BARTHEL Damien, BAUER David,  
KARDOUH Abdessamad, LEDERMANN David et  
STRIEVI Manuel.

Absente excusée : KLEIN Cathy.

\*\*\*\*\*

Début de séance : 20h00.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, excuse Mme Cathy KLEIN qui donne  
procuration à M. Manuel STRIEVI. Le Maire passe à l'ordre du jour.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17/02/2015.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 17 février 2015.

**2) VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des bases 2015, le Maire rappelle que la CFE n'est plus  
de compétence communale suite au transfert vers la Communauté de Communes.

Le Maire rappelle que les taux n'ont pas évolué depuis 2013 et que les dotations de l'état sont en  
baisse alors que les charges augmentent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et entendu les explications du Maire décide de passer au  
vote qui donne le résultat suivant.

2 voix pour une augmentation de 5 % des taux

7 voix pour une augmentation de 4 % des taux

2 voix pour une augmentation de 2 % des taux

Les taux ci-contre pour l'exercice 2015:

Taxe d'habitation : 9.77 %

Taxe sur le foncier bâti : 5.63 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.71 %

Produit fiscal attendu : 85 819 €

Total des allocations compensatrices : 8 197 €

Prélèvement GIR : 11 330€

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget : 88 952 €

3) **ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE  
TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR.**

**Le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

**Approuve** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Villé.

4) **CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DU LOGEMENT COMMUNAL  
SITUE AU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE.**

Le Logement communal du 1<sup>er</sup> étage (qui n'est plus un logement conventionné HLM) doit être remis en location après les travaux de rénovation qui sont en cours. Pour ce faire, le Maire propose aux conseillers de passer une convention de mandant pour la gestion de ce logement qui comprend : la recherche de locataire, les visites et l'état de lieux, la rédaction d'un bail et le suivi des loyers à un organisme professionnel extérieur. Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en principe c'est le Trésorier (comptable public) qui est seul en pouvoir de gérer les deniers communaux. La loi permet par contre, sous réserve de l'autorisation du comptable, de recourir à une convention de mandat.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité décide de confier la gestion du logement communal situé au premier étage du 45, rue de l'Erlenbach à l'agence immobilière SOCOMA GESTION DESCHAMPS, autorise le Maire à signer toute convention ou mandat de gestion y afférant.

Fin de séance à 21h15.

Pour copie conforme  
Albé, le 26 mars 2015  
Le Maire.